

ARRETE DU MAIRE

N° 432 /24 du 13 SEP 2024

Accordant la gratuité à l'association JEUNES ET TOILES pour la mise à disposition de la salle de spectacles de la Ville du Mont-Dore

Le Maire de la Ville du Mont-Dore,

Vu la loi organique n°99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;
Vu la loi n°99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;
Vu l'article L 122-20 du code des Communes de Nouvelle-Calédonie ;
Vu la délibération n°60/20/VII du 09 juillet 2020 portant délégation au Maire de certaines compétences dévolues au conseil municipal ;
Vu la délibération n°130/2/XII du 14 décembre 2023, fixant le tarif des divers droits municipaux, des redevances et des taxes pour l'année 2024 ;
Vu l'arrêté n°338/20 du 07 juillet 2020, portant délégation de signature au huitième adjoint au Maire, Madame Valérie BOLO ;
Vu la demande enregistrée sous le n°7169 le 07/08/24 ;
Vu la convention de mise à disposition gratuite n°163/24 ;
Considérant la nécessité de fixer le tarif de location, même gratuit, de la salle de spectacles du Centre Culturel de la Ville du Mont-Dore ;

ARRETE

- Article 1 :** La mise à disposition de la salle de spectacles du Centre Culturel de la Ville du Mont-Dore, au profit de l'association JEUNES ET TOILES prévue les 18 et 19 octobre 2024 est consentie à titre gratuit.
- Article 2 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.
- Article 3 :** Le Maire de la Ville du Mont-Dore et l'association JEUNES ET TOILES sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre de la Ville, transmis à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud, notifié à l'intéressé(e) et publié sous format électronique.

Fait au Mont Dore, le 13 SEP 2024

Pour le Maire et par délégation
Le 8^{ème} adjoint au Maire,


Valérie BOLO

**Ampliations :**

| | |
|----------------------------------|---|
| Subdivision Administrative Sud | 1 |
| Intéressé(e) | 1 |
| DSAP | 1 |
| SG (SAG) registre et publication | 1 |